

Les rugbymen gagnent le derby face à des Vinois conquérants



Les deux équipes se sont affrontées sur une pelouse boueuse. Les jeunes Vinois étaient venus nombreux encourager leurs aînés.

Sur une pelouse boueuse et par endroits gelée, par un froid glacial et devant un parterre de spectateurs enthousiastes, les Noir et Or ont péniblement remporté hier la victoire devant une équipe de

Vinay des plus conquérants.

En effet, si la première mi-temps est à mettre sans appel au crédit des Uzelots, puisque le score à la pause était de 13 à 0, dès l'entame de la seconde mi-

temps, les Vinois, sans doute piqués au vif, mettaient la cinquième et poussaient les Uzelots dans leur en-but. Malgré une défense de fer, ils parvenaient par deux fois à franchir la ligne Noir et Or,

mettant à mal les locaux qui, dans un sursaut d'énergie parvenaient toutefois à remonter le terrain pour marquer un essai bienvenu.

En fin de match, les Vinois lançaient leurs der-

nières cartouches, mais les Uzelots tenaient bon. Le coup de sifflet final libérait la tension des Noir et Or qui avaient eu chaud, malgré leur bonne prestation en première mi-temps. Score final 20 à 14.

Pour atteindre la plénitude



Maurice a trouvé une place privilégiée, de même qu'André, dans le groupe d'élèves de tai-chi et de qi gong.

Un cours de tai-chi-chuan et de qi gong est dispensé tous les jeudis soir, de 18 h 30 à 20 h 30 pour le premier groupe, et de 20 h 30 à 21 h 30 pour le second, dans les locaux du foyer pour déficients moteurs et cérébraux du Grand Chêne.

Ouvert à tous, il est dispensé

par Valérie Ancelin, enseignante diplômée depuis 2012, et une quinzaine d'élèves assidus assistent à ces cours sur ces arts internes qui permettent, dans le silence, de prendre conscience de son corps, de trouver le calme, la détente, mais aussi la tonicité, afin d'atteindre la plénitude du

corps et de l'esprit.

Aucun handicap n'est incompatible avec la pratique de ces arts ; d'ailleurs, Maurice et André, résidents du foyer, ne manqueraient pour rien au monde le rendez-vous du jeudi.

Lors de la dernière rencontre, on a tiré les Rois.

Un projet d'aménagement soumis à la population

À l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil municipal, la demande de subventions pour l'aménagement du centre bourg, depuis la rue Sully, puis la rue Paul-Bert et la rue Jean-Jaurès, artère principale du village (jusqu'à la place de la Liberté). Les travaux généraux évalués à 1 100 000 euros ou à 1 600 000 euros avec l'aménagement paysager, l'éclairage et les parkings, ont été votés à l'unanimité. Toutefois, il a été décidé de présenter deux projets distincts à la population, à charge pour elle de donner son avis afin de permettre aux élus de satisfaire au mieux les habitants.

La CCBE tiendra une réunion sur le plan d'urbanisme intercommunal le 25 février à 18 h 30. Cette compétence ayant été prise par l'intercommunalité, il s'agira de répondre aux questions des élus sur le pourquoi et le comment de la stratégie intercommunale.

Les élus d'opposition demandent au maire ce qu'il pense faire concernant l'ancien vestiaire du stade municipal. Ce bâtiment étant insalubre, sa réhabilitation serait trop onéreuse, un projet de destruction est envisagé.

Une motion de soutien à l'installation du Center Parcs à Roybon, en cours de rédaction, sera présentée pour approbation lors du prochain conseil municipal. Les élus, dès à présent, ont donné un accord de principe. Une pétition est à votre disposition à l'accueil de la mairie.